
MAIRIE DE MAISOD

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 02 JUIN 2020

Présents : MM. BLASER Michel, BERTHOLINO Michèle, BARTHET Delphine, BUFFAUT Julien, GANEVAL Franck, GROS Céline, LACROIX Régis, MIELLIN Charles, MORNICO Sonia, RAGEOT Michel et REVY Julie.

Secrétaire de séance : M. LACROIX Régis

Début de la séance : 20h30

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 26 mai 2020

Après en avoir discuté, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le dernier compte rendu de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Municipalité

Désignation des présidents et membres des commissions communales :

Le Conseil municipal décide de mettre en place 4 commissions de travail :

Affaires générales, finances, budget et appel d'offres

Président : Michel BLASER

Membres : Céline GROS, Michèle BERTHOLINO, Régis LACROIX, Julie REVY et Charles MIELLIN

Jeunesse et communication

Présidente : Céline GROS

Membres : Delphine BARTHET, Michèle BERTHOLINO et Sonia MORNICO

Action sociale et cadre de vie

Présidente : Michèle BERTHOLINO

Membres : Céline GROS, Julie REVY, Sonia MORNICO et Delphine BARTHET

Travaux, urbanisme et aménagement du territoire

Président : Régis LACROIX

Membres : Franck GANEVAL, Julien BUFFAUT, Charles MIELLIN, Sonia MORNICO et Michel RAGEOT.

Gestion des salles communales

Mme Mauricette MICHAUD

Le Conseil municipal la remercie pour le travail qu'elle effectue toute l'année.

Désignation des délégués auprès du SIVOS « En Sapey » et du SIEA La Mercantine

Le Conseil municipal a désigné les délégués suivants :

- SIVOS « En Sapey » :

Titulaires : Céline GROS et Delphine BARTHET

Suppléant : Michel BLASER

- SIEA La Mercantine :

Titulaires : Michel BLASER et Julien BUFFAUT

Suppléant : Régis LACROIX

Renouvellement du comité syndical du SIDEC du Jura - désignation d'un délégué communal

Le Conseil municipal a désigné le délégué suivant : Julien BUFFAUT

Désignation des délégués auprès du PNR du haut-Jura et du SICTOM du haut-Jura

Le Conseil municipal a désigné les délégués suivants :

- PNR du haut-Jura :

Titulaire : Michel BLASER

Suppléant : Charles MIELLIN

- SICTOM du haut-Jura :

Titulaire : Régis LACROIX

Suppléant : Michèle BERTHOLINO

2. Finances

Présentation des budgets 2020

Monsieur le Maire présente les budgets votés en février 2020 par l'équipe sortante.

Décision Modificative n° 1 – transfert de crédits budgétaires

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de délibérer, à la demande de Monsieur le Trésorier de Moirans-en-Montagne afin de procéder au transfert de crédits budgétaires du compte 673 (Titres annulés sur exercices antérieurs) vers le compte 681 (Dotations aux amortissements et aux provisions) dans la prévision de la cession d'activité de la SARL Relais de Maisod.

Les opérations budgétaires sont les suivantes :

Fonctionnement :

DF 673 - 55.000 €

DF 681 + 55.000 €

L'assemblée, à l'unanimité, valide la décision modificative n° 1 et autorise Monsieur le Maire à procéder à la régularisation comptable.

3. Travaux

Rénovation d'un espace culturel et convivial intergénérationnel – validation des avenants au marché de travaux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2019/24 du 20 août 2019, approuvant l'attribution des 12 lots du marché de travaux.

Il rappelle également les délibérations n° 2020/17 du 19 février 2020, 2020/06 du 04 février 2020, 2019/38 du 03 décembre 2019, 2019/32 du 23 octobre 2019 procédant aux premiers avenants au marché de travaux.

Conformément à l'avancement des travaux et les relations avec les entreprises et le maître d'oeuvre, il y a lieu de procéder à certaines modifications techniques qui nécessitent de valider de nouveaux avenants aux marchés. Les lots concernés sont les suivants :

- Lot n° 09 : PLATRERIE – PEINTURES

Entreprise CHAUVIN 39130 PATORNAY

Montant du marché après avenant n°1 : 46.427,14 € ht (55.712,57 € ttc).

L'avenant n°2 a pour objet de supprimer du marché le plafond avec ossature CF 1H du local annexe et le remplacement du CP 1H en BA13 standard ou collé, pour un montant ht de 954,83 € (1.145,80 € ttc).

Le montant rectifié du marché est de 45.472,31 € ht (54.566,77 € ttc).

- Lot n° 12 : ELECTRICITE

Entreprise GERTEM 39260 MOIRANS-EN-MONTAGNE

Montant du marché après avenant n°1 : 11.411,20 € ht (13.693,44 € ttc).

L'avenant n°2 a pour objet d'ajouter au marché la modification de la sortie de la hotte de la cuisine, pour un montant ht de 577 € (692,40 € ttc).

L'avenant n°3 a pour objet d'ajouter au marché la reprise du câblage des plafonniers de la grande salle, pour un montant ht de 889 € (1.066,80 € ttc).

L'avenant n°4 a pour objet d'ajouter au marché l'éclairage complémentaire de la grande salle, pour un montant ht de 1012 € (1.214,40 € ttc).

L'avenant n°5 a pour objet d'ajouter au marché les prises extérieures, pour un montant ht de 448 € (537,60 € ttc).

Le montant rectifié du marché est de 14.337,20 € ht (17.204,64 € ttc).

- Lot n° 10 : REVETEMENT DE SOL
Entreprise PRIMATESTA 39000 LONS-LE-SAUNIER
Montant du marché après avenants n°1 et 2 : 19.490,92 € ht (23.389,10 € ttc).
L'avenant n°3 a pour objet d'ajouter au marché la pose de carreaux de faïence 20/20 dans la cuisine, pour un montant ht de 3.795,95 € (4.555,14 € ttc).
Le montant rectifié du marché est de 23.286,87 € ht (27.944,24 € ttc).

- Lot n° 11 : PLOMBERIE – SANITAIRE – CHAUFFAGE – VENTILATION
Entreprise GERTEM 39260 MOIRANS-EN-MONTAGNE
Montant du marché après avenant n°1 : 23.785,75 € ht (28.542,90 € ttc).
L'avenant n°2 a pour objet d'ajouter au marché la pose d'une dalle-plancher, pour un montant ht de 1.673,10 € (2.007,72 € ttc).
Le montant rectifié du marché est de 25.458,85 € ht (30.550,62 € ttc).

- Lot n° 8 : MENUISERIES INTERIEURES
Entreprise PAGET 39000 LONS-LE-SAUNIER
Montant du marché après avenant n°1 : 7.946,34 € ht (9.535,60 € ttc).
L'avenant n°2 a pour objet d'ajouter au marché la pose de trois portes doubles intérieures, pour un montant ht de 2.920,08 € (3.504,10 € ttc).
L'avenant n°3 a pour objet d'ajouter au marché la pose d'une trappe de visite en plafond, pour un montant ht de 911,25 € (1.093,50 € ttc).
L'avenant n°4 a pour objet de supprimer du marché la création d'une penderie, pour un montant ht de 685,91 € (823,09 € ttc).
Le montant rectifié du marché est de 11.091,76 € ht (13.310,11 € ttc).

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les 7 propositions d'avenants au marché de travaux citées ci-dessus. Il autorise Monsieur le Maire à les signer et à engager la dépense correspondante sur le budget principal.

Révision de la convention et des tarifs de location

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il y a lieu de réviser la convention de location de la salle polyvalente de Maisod, à la suite des travaux de réhabilitation réalisés sur le bâtiment. Dans l'attente de la rédaction du projet de convention qui sera présenté lors du prochain Conseil municipal, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs de location suivants :

- | | |
|--------------------------------------|---------|
| - Habitants de Maisod | 220 € |
| - Personnes extérieures à la commune | 350 € |
| - Associations de Maisod | Gratuit |

Fin de la séance : 23h

Michel BLASER



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'LE MAIRE DE MAISOD' around the perimeter and a central emblem. The signature is written in a cursive style.